

# INFO

## AUX SALARIÉ·ES DES ÉTABLISSEMENTS AGRICILES

### Démêler le vrai du faux

Le 18 mai dernier, les salarié·es ont incontestablement montré leur soutien aux revendications de la Fep-CFDT concernant leur convention collective. Les nombreuses actions, de la Bretagne au Languedoc-Roussillon, de Poitou-Charentes à Champagne-Ardenne, ont mobilisé plus d'un tiers des établissements. Du jamais vu !

#### **Cfdt:** Et maintenant ?

Les prochaines séances de négociations auront lieu les 9 et 10 juin. Ce seront les deux dernières si les employeurs n'acceptent pas de prolonger le délai. Si tel était le cas, ce serait une grave erreur car la nouvelle convention collective ne peut être signée en l'état.

La Fep-CFDT, avec l'appui des salarié·es, espère avoir convaincu le *Cneap* que les équipes sont essentielles au fonctionnement des établissements agricoles et qu'il est donc essentiel de remettre l'humain au cœur du projet.

Notre position est claire et la balle est maintenant dans le camp des employeurs. A eux de lever les inquiétudes et de montrer leur engagement pour un texte ambitieux.

Si d'ici fin juin elle n'était pas entendue, la Fep-CFDT n'hésiterait pas à mobiliser à nouveau les salarié·es sur le terrain.

#### **Cfdt:** Notre position

La Fep-CFDT n'est pas opposée à mettre en place une nouvelle convention collective avec un système de classification à critères classants. Mais, forte de son expertise sur le sujet et de sa connaissance des métiers, elle demande à construire un texte partagé, consensuel, qui assure la pérennité des établissements, tout en garantissant aux salarié·es des conditions de travail et des perspectives de carrière satisfaisantes. Pour cela, un délai supplémentaire de négociations s'impose.

#### **NOS REVENDICATIONS**

- Un délai d'un an pour finaliser la négociation
- Les moyens paritaires de construire ensemble un socle conventionnel acceptable
- Des conditions de travail qui tiennent compte de la réalité de nos métiers
- Des rémunérations garantissant l'attractivité des métiers
- Un mécanisme de rémunération où l'expérience des salarié·es soit reconnue par une progression tout au long de la carrière

# INFO

Démêler le vrai du faux

Abonnez-vous sur [fep.cfdt.fr](http://fep.cfdt.fr)

SALARIÉ·ES  
CNEAP / GOFPA